

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 2022

présenté par

M. Peu, Mme Buffet, M. Brotherson, M. Bruneel, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 1ER BIS

Compléter cet article par les mots :

« , la lutte contre les discriminations et les représentations stéréotypées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à élargir le champ de la formation dispensée en l'élargissant à la lutte contre les discriminations et les représentations stéréotypées.